

*Lettre info numéro 30 de la commune de Michery*





Avril

**L'Éditorial**

1. Vie de la Commune
2. Finances
3. Travaux et aménagements
4. Vie des associations

État CivilNaissances

Milan FOUCHY  
le 11/09/2014  
Maëlle LARIDAN  
le 11/10/2014  
Léa LEONARD  
le 25/11/2014  
Lya PICARD  
le 22/02/2015  
Kyllian GOURY  
le 22/02/2015

Décès

Madame Jeanne GOGUET  
le 03/11/2014  
Madame Camille  
LACHAMBRE  
le 11/11/2014  
Monsieur Robert PIQUET  
le 16/12/2014  
Monsieur Georges ABLOYAN  
le 18/01/2015  
Monsieur Alain LUXEREAU  
le 25/03/2015

Mariage

Nofisa ZAKARIA  
et Alain PROTAT  
le 06/12/2014

## Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr

# Lettre d'information

**L'éditorial**

Le printemps et sa douceur seront plus propices pour la réalisation des travaux de branchement des logements à l'assainissement collectif, dont le réseau public est terminé.

**A ce propos, je tiens à rappeler qu'il s'agit d'un assainissement collectif et non d'un tout-à-l'égoût. Il convient donc de ne pas y jeter n'importe quel objet, ce qui arrive encore trop souvent.** Nos agents techniques nettoient les pompes de relevage 2 fois par semaine et, à cette occasion, ne cessent de recueillir des objets qui ne devraient pas se trouver **dans un réseau d'assainissement collectif. Les pompes dites de relevage risquent d'être endommagées et leur remplacement sera un coût important pour toute la collectivité. Je vous demande donc d'être vigilants, tout comme vous l'étiez avec votre fosse septique individuelle. Ne jetez ni lingettes de nettoyage ni restes en plastique de dispositifs d'a-septisation de vos cuvettes de W.C.**

**Conformément à notre promesse électorale, nous avons équipé la bibliothèque d'un matériel informatique destiné à des séances de formation à son utilisation, ainsi qu'à l'usage d'Internet. Deux bénévoles (retraités de sociétés informatiques) s'en chargeront les vendredis après-midi, de 14 à 17 heures.** Ce service, gratuit et adapté à tout public, est disponible dès maintenant. Il vous suffira de vous inscrire auprès du Secrétariat de la Mairie. **Par ailleurs, la bibliothèque tiendra à votre disposition, à ses jours et heures d'ouverture, un ordinateur ayant accès à Internet. Tout un chacun pourra l'utiliser pour ses démarches administratives, ses recherches de renseignements, de documents, etc... Service également gratuit et disponible dès maintenant.**

**Le printemps et l'été vont voir de nouveau pousser l'herbe sur les trottoirs et les rues. Notre politique consistant à bannir l'usage de produits phytosanitaires implique un effort particulier, tant des services techniques de la Commune, que de chacun d'entre nous, notamment pour gérer l'espace de nos trottoirs. C'est un défi que nous souhaitons maîtriser !!!! Avec vous. Il en va de la santé de chacun d'entre nous. La pollution de l'eau distribuée témoigne de plus en plus des efforts que nous devons réaliser à ce propos. Votre Conseil Municipal reste très impliqué dans les mesures à mettre en pratique, et je vous remercie de l'accompagner dans cette démarche qui œuvre pour le BIEN de TOUS.**

Avec les beaux jours reviennent les différents bruits qui nous dérangent. Soyons attentifs **à bien respecter les horaires d'utilisation des engins à moteur. Quant aux nuisances venues du ciel, la Communauté de Communes, propriétaire des terrains du camp d'aviation voisin, recherche une solution pour permettre l'implantation d'un lanceur électrique de planeurs, ce qui réduirait considérablement l'usage d'un « avion tracteur » très bruyant.**

**Par ailleurs, la gendarmerie et la Préfecture de l'Yonne chassent les dépôts sauvages et les brûlages interdits.** Des photos aériennes viennent dorénavant renforcer la gamme des moyens utilisés par les administrations impliquées dans cette gestion.

**Les nouvelles activités périscolaires se développent correctement, mais leur coût n'est pas neutre pour les administrés. Nous estimons qu'un effort financier de l'ordre de 15 à 20.000€ l'an est demandé à notre Commune. Certes une subvention d'environ 9.000€ nous est attribuée, mais le solde reste à la charge du Village et de ses habitants.**

**Enfin, l'élection départementale du nouveau canton auquel nous appartenons s'est traduite par la victoire du Binôme UDI « Alexandre BOUCHIER/Michèle CROUZET ».**



## Éditorial (suite)

Le gouvernement du Département a été profondément modifié, mais le Président antérieur, M. André VILLIERS, est reconduit dans sa fonction. Les compétences entre les différents niveaux des collectivités territoriales concernées (Régions, Départements, Intercommunalités, Communes) restent à définir. Une loi est prévue pour ce faire en JUIN prochain. **Des élections régionales sont prévues en fin d'année (dates à préciser)**, sachant que la Région Bourgogne doit fusionner avec la FRANCHE-COMTE. **La capitale reste à désigner entre DIJON et BESANCON...Suspense !!!!**

**Je vous souhaite un joyeux printemps et un bel été 2015, au cours desquels nous nous retrouverons lors des différentes manifestations prévues durant cette période.**

Francis GARNIER, Maire de Michery

## 1 - Vie de la Commune

◆ Depuis le 1<sup>er</sup> Octobre 2014 la bibliothèque est ouverte les Mercredi

**soir et Vendredi Soir jusqu'à 19 heures.**

- ◆ **Des Commissions Communales ont été mises en place pour l'Urbanisme/ Environnement et les travaux/Aménagements urbains. L'ensemble du Conseil Municipal se réunira une fois par an avant le vote des budgets de la Commune. Des intervenants extérieurs au Conseil intégreront ces commissions.**
- ◆ **Un règlement d'assainissement collectif a été soumis et approuvé par le Conseil Municipal de MICHERY. Il a été adressé aux logements concernés par cette nouvelle forme d'assainissement mise en place au cours de ces derniers mois.**
- ◆ Une école multisports est créée au sein de la Communauté de Communes YONNE NORD. **Elle prendra en partie le relais de l'Association ASLYN déclarée en liquidation judiciaire. Les statuts de la CCYN ont été complétés en ce sens.**
- ◆ Différentes conventions ont été passées avec les piscines de PONT sur YONNE et SERBONNES **afin de permettre à nos enfants de l'Ecole maternelle et primaire de pratiquer l'apprentissage ou l'approfondissement du sport « natation ».**
- ◆ Le contrat de fourniture des repas de la cantine de MICHERY a été renouvelé pour 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> **Janvier 2015 avec la Sté Elite Restauration. A cette occasion une formule comportant des produits frais locaux a été choisie, moyennant un prix légèrement supérieur (3,16TTC au lieu de 2,67TTC) sans que le tarif appliqué aux familles soit modifié au cours de l'année scolaire 2014/2015.**
- ◆ La maintenance de nos logiciels a donné lieu au renouvellement annuel de divers contrats avec la Sté CERIG qui nous assiste au plan informatique. **(Cimetière, comptabilité, population, emprunts, facturation –eau et cantine garderie). Le coût total s'élève à environ 2.000€.**

Relevé des compteurs d'eau

**Lors du départ d'un habitant il est nécessaire que la Mairie soit informée afin de pouvoir répartir correctement la consommation revenant au partant et celle à imputer à l'arrivant.**

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96. 48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



Soulignons que les années 2014/2015 sont marquées par la dématérialisation des données transmises tant à la Trésorerie qu'à la Préfecture de l'Yonne. Ceci implique des coûts supplémentaires (achat obligatoire de moyens de transmission d'environ 200€ par an) et implique pour notre personnel une attention et des efforts nouveaux. Le gain de temps pour nos services n'est pas évident...

## 2 — Finances

**Les impôts locaux resteront inchangés en 2015 par rapport à 2014 (Ils n'avaient pas non plus augmenté en 2014 par rapport à l'année 2013) et ils s'établiront de la façon suivante :**

1. **Taxe d'habitation** : 18,17% (dont 50% précédemment dévolus au Département sont récupérés par l'Etat dans le cadre d'un fonds de garantie mis en place après la disparition de la taxe professionnelle).
2. Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 16,92%
3. Taxe Foncière sur le non bâti : 62,45% (en diminution)
4. Contribution Foncière des entreprises 20,98%

**Le budget de la Commune s'établit à :**

FONCTIONNEMENT :	<b>910.700€</b>
INVESTISSEMENTS :	<b>807.647,61€</b>

**Le budget de l'EAU/ASSAINISSEMENT reste complexe dans sa présentation car les travaux chez les particuliers et les subventions qui y sont rattachées sont comptabilisées en section de FONCTIONNEMENT. Les dépenses d'INVESTISSEMENT sont elles mêmes perturbées par la comptabilisation d'un crédit de trésorerie dans cette catégorie, sa durée dépassant 1 année, critère de durée pour les opérations budgétaires ou non budgétaires. Il apparaît de la façon suivante :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.421.000€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>835.824,99€</b>

Le compte administratif 2014 sera voté ultérieurement (avant le 30 Juin 2015), car il doit être le reflet exact du compte de gestion tenu par la Trésorerie de Pont sur Yonne, lequel nous est parvenu en fin de soirée le Vendredi, jour de notre Conseil Municipal.

**Nous n'avons pas eu le temps de procéder aux vérifications réglementaires, mais la trésorerie étant d'accord avec nos chiffres nous a autorisés à reprendre les résultats dans nos budgets 2015. Ils sont les suivants :**

Compte administratif de la Commune : Fonct.+Inv. : + **87.292,61€**

Compte administratif de L'eau/Assainissement : Fonct.+Inv. : - **24.142,61€**

Comme tous les ans le Budget EAU/ASSAINISSEMENT rembourse au Budget principal une partie du salaire d'un agent technique (70% du salaire annuel brut+ les charges patronales) ainsi qu'un mois de salaire (+charges patronales) de la Secrétaire de Mairie en charge de la facturation de l'eau soit 2.597,66€. Au total une somme de 26.721,60€ a été transférée du Budget de l'eau au Budget principal

*Aux termes de l'Arrêté préfectoral du 13 novembre 1991, nous vous rappelons que*

**l'emploi des outils à moteurs thermiques tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie etc... n'est autorisé que :**

**De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 (les jours ouvrables)**

**De 9h à 12h et de 15h à 19h (les samedis)**

**De 10h à 12h et de 16h à 18h (les dimanches et les jours fériés)**

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal et la Lettre d'information sur le site de Michery:

<http://www.michery.fr>



### 3 — Travaux et Aménagements

**Le réseau d'assainissement communal est terminé. Mais des essais de garantie de la station d'épuration nous sont demandés par l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE qui a financé une partie de cette opération. Au terme d'un appel d'offres réalisé en 2014, ces essais ont été confiés à la Sté CENTRAL ENVIRONNEMENT pour un coût de 2.722€ HT.**

**Le projet d'évolution de l'immeuble abritant le café/restaurant doit être modifié car l'aménagement de 2 appartements au 1<sup>er</sup> étage se heurte à des normes strictes concernant la luminosité. Elles impliquent la pose de fenêtres d'une telle dimension que nous ne pouvons poursuivre dans cette voie. Cet aménagement constituait la 1<sup>ère</sup> étape de l'opération « Cœur de Villages Plus », pour laquelle la Commune a signé un accord cadre avec le Conseil Régional de BOURGOGNE lui donnant droit à des subventions. La modification consisterait à réaliser une salle associative au 1<sup>er</sup> étage en lieu et place des 2 appartements supplémentaires. L'architecte en charge du projet (qui inclue des travaux de mise aux normes pour la cuisine du restaurant, l'aménagement du local boulangerie et la réfection de la toiture) avait estimé possible de le réaliser pour un coût d'environ 250.000€HT. L'ouverture des plis contenant les propositions des entreprises par corps de métier ressort à un montant bien supérieur, (plus de 800.000€HT). Les offres sont donc en cours d'analyse par l'architecte...**

**La réfection d'une partie de la route de CHALOPIN sera confiée à la Société RCM qui a remis la meilleure proposition en terme de préparation du sous-sol, puis de la pose d'un enrobé suffisamment large pour permettre le croisement de 2 véhicules. La réalisation des travaux, pour un prix de 120.000€HT, se fera au cours des prochaines semaines en fonction de la météo. La durée du chantier doit être de l'ordre de quelques jours et nécessitera une déviation via SERGINES ou LA CHAPELLE sur OREUSE. Nous allons pouvoir étudier le ralentissement de la circulation dans le Bourg et ses Hameaux. Un rendez-vous est prévu dans les prochains jours avec des représentants du Conseil Départemental qui nous aideront dans cette tâche. Les mesures arrêtées seront présentées et expliquées lors d'une prochaine réunion publique qui se tiendra avant les vacances.**

**-L'entourage du CITY STADE et du terrain de tennis situés à l'entrée du hameau de SIX-TE va être refait avec des panneaux d'un grillage plus rigide. Le travail sera réalisé par l'entreprise FP Paysages qui a proposé un devis de 27.160€HT, meilleur prix parmi les entreprises consultées.**

**-Un abribus en bois de chêne a été construit sur la place du village. Son prix s'est élevé à 9.983€ HT. Des finitions seront réalisées par nos agents techniques (protection du bois et piétements).**

**L'association « Comité Saint Laurent » souhaite financer la restauration d'un vitrail de notre Eglise endommagé dans le passé. Compte tenu de la possibilité pour une Commune d'obtenir des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi que du Conseil Départemental, nous estimons qu'une opération plus globale est envisageable, sachant que le Comité Saint Laurent est prêt à engager une somme de 5.000€, alors que le devis de restauration du vitrail visé par cette action est estimé à environ 2.500€HT. Les discussions avec l'Association concernée se poursuivent.**

Prochains

travaux :

Réfection de la route de Chalopin

**Pose d'un grillage autour du city stade et du tennis**

Pas

**d'augmentation**

des taux

**d'imposition locaux**

en 2015

Une réunion publique (comme chaque année depuis 2008) se tiendra en juin prochain

Commune de MICHERY

1, place de la Mairie

Tel: 03.86.96.35.05

Fax: 03.86.96.48.20

mairie-michery2@wanadoo.fr



### Rappel Urbanisme

Avant le premier coup de pioche,

Envoyer à la Mairie, **l'imprimé Déclaration** ouverture de chantier

Toute intervention sur le domaine public doit faire l'objet d'une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) auprès des gestionnaires de réseau : ERDF-GRDF-

**Distribution d'eau etc ...**

Les travaux ne pourront commencer **qu'après leur intervention**

Le café restaurant de Michery est ouvert du lundi au samedi  
03.86.66.75.44

## 4 - Vie des associations

**Depuis notre dernière lettre d'informations de nombreux évènements ont eu lieu à MICHERY.** Nous pouvons citer :

**Le Marché de Noël (organisé par l'Association les mômes de MICHERY),**

le Noël des enfants avec un partage des rôles entre le Comité des Fêtes et la Commune, De nombreuses soirées consacrées à la Belote ou au Tarot à charge de différentes associations,

**Une exposition de crèches de Noël en fin d'année organisée par l'Association Culturelle de MICHERY** avec une inauguration patronnée par le prêtre de la paroisse,

**Un réveillon du jour de l'An organisé par l'Association « Michery Loisirs »,**

**Un lâcher de truites réalisé par l'Association « La Sixtoise »,**

Le carnaval des enfants de MICHERY (Les mômes de MICHERY),

Le traditionnel repas de Noël des AMIS du VILLAGE,

Le repas offert par la Commune et le Comité des Fêtes aux administrés ayant atteint en **2014 l'âge de 70 ans,**

**La Chasse aux œufs de Pâques offerte par la Commune aux enfants du Village (et d'ailleurs) ne dépassant pas la scolarité de l'école primaire.**

Dans les semaines à venir les activités suivantes seront offertes aux Michelins :

Des concours de belote seront organisés par différentes associations,

**Un repas autour d'une paëlla à charge de l'Association Michery Loisirs le 25 avril 2015.**

**La traditionnelle exposition des œuvres créés par les élèves de L'Association « TALENTS PARTAGES »,** les 9 et 10 mai 2015.

Le VIDE-GRENIERS du mois de MAI (Dimanche 17) assuré par le Comité des Fêtes de MICHERY.

Un enduro « carpes » **du 14 au 17 Mai de l'association « LA SIXTOISE »,**

**Un loto de la part des Mômes de MICHERY en participation avec l'Ecole,**

La randonnée « gourmande » **organisée par l'Association « LA MARMITE »** (Dimanche 7 Juin).

**Le même jour les professeurs de l'école de musique de la Communauté de Communes** offriront un concert de musique classique, auquel participeront également les Orchestres de cette école de musique dans une seconde partie,

**Le spectacle de danse organisé par l'Association « EVEIL A LA DANSE »,** les 20 et 21 Juin 2015,

**Un concert dans l'Eglise de Michery le Vendredi 26 Juin par l'Harmonie de la Commune de SERGINES,**

**Et pour clôturer la fin de l'année scolaire la kermesse de l'Ecole suivie des feux de la Saint Jean (Le 27 Juin).**

Notons que certaines associations ont renouvelé leur Gouvernance :

La Présidence du Comité des Fêtes est maintenant assurée par Madame Sarah LANZAROTTI.

**L'Association « Comité Saint Laurent »** est présidée par Monsieur Jacky MARGOT.

Les « AMIS du VILLAGE » ont élu à leur tête Madame Josiane JOSSELIN.

A cette occasion les bureaux de ces associations ont été profondément renouvelés (**secrétaires, trésoriers, etc...**). **Nous souhaitons à tous les nouveaux membres la bienvenue, et qu'ils sachent que la Commune est partie prenante à leur action en faveur des habitants du Village.**

**L'association des « Anciens Combattants »** a pour sa part été dissoute.